



Compte-rendu

Groupe de travail élection pro 20170920

4 Présent-es : Eliane Bocquet, Isabelle Jacottin, Thierry Jacob, Thomas Vaucouleur

mandats CGT Agri :

- élargissement du périmètre aux établissements publics administratif : ASP, FAM, ANSES, CNPF, INAO...
- Scrutin physique de proximité soit un bureau de vote dans chaque site donc refus catégorique du vote électronique et possibilité du vote par correspondance
- mise en place de moyens égalitaires à toutes les OS pour s'adresser aux agents : fourniture des listes électorales le plus tôt possible soit début 2018 avec vérification et mise à jours en septembre 2018

1 Calendrier concertation

une réunion tous les deux mois

Demande de la CGT de participation des toutes les OS susceptibles d'être candidate

- niveau ministériel : SUD RT, UNIPEF,
- niveau régional DOM-TOM : STC, CGT R, CGTG, CGTM etc

Action CGT Agri : Contacter Gaëtan Silène UFSE sur présence des OS CGT des Dom TOM

2 corps électoral

2.1 Périmètre électoral

SRH/SG est favorable à l'élargissement du périmètre électoral aux opérateurs soit les Etablissements Public Administratifs à tutelle principale MAA :

- ASP 2028 agents
- IFCE 852 agents
- INAO 256 agents
- INFOMA 4 agents
- ODEADOM 40 agents
- FAM 1094

soit un total de **4291 agents** en plus. Pour mémoire 38300 électeur-trices en 2014.

- L'ONF (EPIC) ne serait pas intégré au périmètre du MAA (8903 agents)
- L'ANSES à tutelle tournante ne serait pas intégré dans le périmètre électoral (1383)
- Quid du CNPF, EPA à tutelle principale du MAA, (364 agents)
- Quid de l'agence Bio (17 agents)

Etat des lieux par le SRH au 16/11 (prochain groupe de travail. actuellement procédure d'interrogation des opérateurs. Selon le SRH les directions des EPA sont globalement favorables. Il y aura une consultation des CT des EPA

Analyse CGT Agri : Le calendrier est très resserré car la décision sur le périmètre doit intervenir avant le 1/01/2018 (Date de définition de la proportionnalité des genres). La volonté du MAA est d'élargir le périmètre pour harmoniser notamment les droits syndicaux et les régimes indemnitaires de tous les agents du nouveau périmètre du CT. La position majoritaire des OS est un élargissement à droit constant avec maintien des concquis dans les EPA.

Action CGT Agri :

- définir notre position sur ANSES,
- intervenir auprès du SG et Cabinet pour intégration CNPF et Agence Bio
- réfléchir au lancement d'une campagne intersyndicale (à minima FSU, UNSA, AdT voir CFDT et refus FO) de pétition des agents pour élargissement du périmètre.
- Définir notre position pour le maintien de Comité Technique Spéciaux par établissement (vérifier la possibilité dans les textes)
- Voir avec le SNEIP CGT sur position élargissement aux agents de l'enseignement agricole privé (4290 agents) suite à la demande la CFDT



2.2 Conditions éligibilités

Pas de modification (base page 7 de la NS MAA 2014- 206 ci-jointe) sauf proportionnalité des genres Femme - Homme arrêté par corps et périmètre de CT au **1/01/2018**

Pour le cas particulier des CDD : durée du CCD ou des CCD successifs > 6 mois et signé au moins 2 mois avant la date de l'élection (6/12/2018) donc au 6/10/2018

Nombre de candidat par CAP ou CCP, et les scrutins sur sigle pour effectif de CT < 100 sont arrêtés six mois avant le scrutin donc en **Mai 2018**

Analyse CGT Agri : Les conditions d'éligibilités excluent les 4000 agents contractuels de courte durée des SEA, des services stat' et des EPA ce qui représente près de 1000 ETP sur une année.

3 Macro calendrier

Consultation générale 6 décembre 2018

Si la proportion des genres Femme-Homme par corps et périmètre de CT est défini au 1/01/2018 demande unanime des OS de préparer les prélistes des l'automne 2017, notamment dans l'enseignement en se basant sur les listes électorales des instances internes. En effet, entre les listes d'agents fournis par l'administration au 1/01 de chaque année et le corps électoral 2014, il y a une différence de 11000 agents soit pour la plus part des agents contractuels sur budget.

Demande unanime des OS de disposer des listes électorales complètes avant la validation des candidatures : dans le calendrier présenté dépôt des listes 25 octobre, liste électorale finale 19 novembre

Action CGT Agri :

La vérification des listes par site sera fastidieuse. Proposer à la FSU de se répartir le travail dans les EPLEFPA et le SUP et au SNPTAS dans les DDI

4 Organisation matérielle

Confirmation du vote physique papier pour les CT et du vote papier par correspondance pour les CCP et les CAP.

Les CCP seront des scrutins sur sigle

les CT (si effectif > 100) et les CAP sur liste

Possibilité de vote par correspondance pour les CT si absence mais anticiper au moins deux semaines avant le scrutin.

Impression centralisée du matériel électoral pour les scrutins nationaux (CAP-CCP-CT) et régionaux pour les CTR, CTL et CCPR

Action CGT Agri : question de l'adaptation du matériel électoral pour les déficients visuels (voir avec collectif CGT Agri Handicap)

5 communication

diffusion de lettres d'informations institutionnelles sur les élections par le MAA et possibilité de Vidéos avec la dicom

Action CGT Agri : l'enjeu incontournable de la com c'est la Liste électorale ! avec identification des agents pour diffusion papier n'ayant pas d'adresse mail professionnelle (800 agents de droit privé des exploitations agricoles, agents des abattoirs...). Etre vigilant sur les agents n'ayant pas accès à l'intranet MAA

Pour revoir la vidéo SYAC CGT 2014 : <https://webtv.agriculture.gouv.fr/syac-cgt-elections-professionnelles-2014-video-4052.html>